

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-de-Thouars se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation en date du 27 mai 2026 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9 PRESENTS : MM. GAUFFRETEAU Bernard, RABIN Christian, RICHARD Frédéric, SAUVAGET Nicolas et Mmes BARANGER Jocelyne, BARBAT Anne-Marie, DEHOUX Cécile, DEVIGNE Annelise, GRONDAIN Virginie.

Lesquels, au nombre de NEUF forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5 EXCUSES AVEC PROCURATION : MM. AVANIAN Frédéric, GODINEAU Jérémy, JOUBIN Mickaël, ROCHETTE Thierry et Mme BODET Virginie qui avaient respectivement donné procuration à Mme DEHOUX Cécile, M. GAUFFRETEAU Bernard, M. RICHARD Frédéric, M. SAUVAGET Nicolas et Mme BARBAT Anne-Marie.

14 VOTANTS

Il a été, en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Cécile DEHOUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

I - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS (Délibération n° D-2026-06-01) :

Le renouvellement des sénateurs se tiendra le dimanche 27 septembre 2026 dans le département des Deux-Sèvres.

A cette occasion, deux sénateurs seront élus par un collège de grands électeurs composé des délégués des conseils municipaux, des conseillers départementaux et régionaux ainsi que des sénateurs et députés, selon un scrutin majoritaire à deux tours.

Dans ce cadre, l'ensemble des conseils municipaux doit procéder à l'élection des délégués et des suppléants.

Après avoir procédé à ce vote, les conseillers municipaux proclamés élus sont les suivants :

- élus délégués :

- Monsieur Frédéric RICHARD
- Madame Virginie GRONDAIN
- Monsieur Nicolas SAUVAGET

- élus suppléants :

- Madame Annelyse DEVIGNE
- Monsieur Bernard GAUFFRETEAU
- Madame Cécile DEHOUX

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026
TRANSMISES À LA PRÉFECTURE DES DEUX-SEVRES

N° d'ordre	Intitulé
D-2026-06-01	Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Fait en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric RICHARD

La Secrétaire de séance,
Cécile DEHOUX